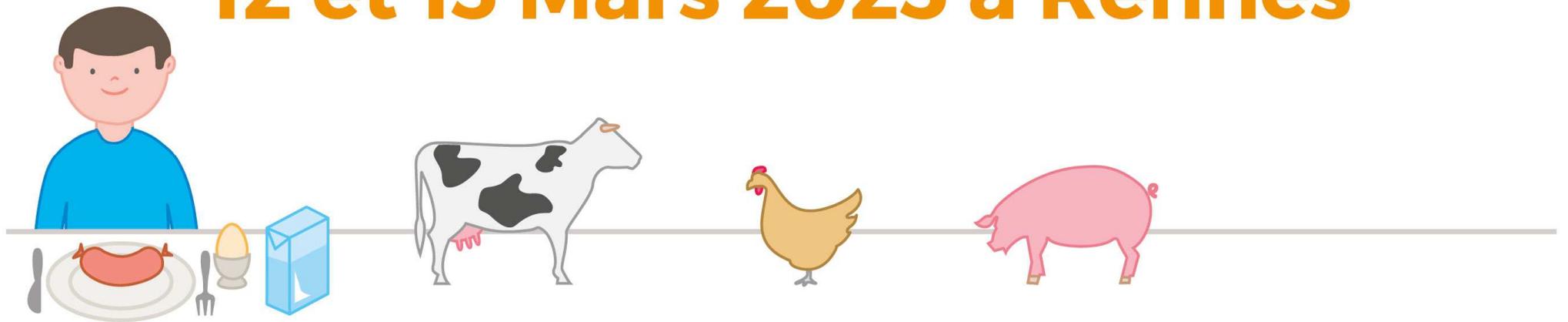


# Place des élevages dans nos territoires et notre alimentation

**12 et 13 Mars 2025 à Rennes**



# La Stratégie Nationale Bas Carbone 3

## *Journées du RMT MAELE*

# La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)

La marche à suivre pour conduire la politique d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans des conditions soutenables sur le plan économique à moyen et long termes » (L. 222-1 B du Code de l'environnement).

## Elle comprend :

- **Des objectifs de court, moyen et long terme :**
  - Atteindre la neutralité carbone en 2050 et réduire l'empreinte carbone des Français ;
  - Des budgets carbone (plafonds d'émissions de GES à ne pas dépasser par période de 5 ans) - définition d'un nouveau BC à chaque révision et révision des BC futurs si besoin ;
- **Une trajectoire cible pour y parvenir** (exercice prospectif ; modélisation ) fondée sur un ensemble de mesures et d'hypothèses.
- **Des orientations de politiques publiques** pour atteindre ces objectifs

Cette feuille de route est **révisée tous les 5 ans** (prise en compte des incertitudes ; intégration des résultats et évolutions observés). Elle permet à la France de rendre compte de ses **engagements à l'international** (SLT - Accord de Paris - CCNUCC; UE : PNIEC ; déclinaison de la NDC UE)

La **SNBC en vigueur est la SNBC 2** adoptée en avril 2020. La France prépare actuellement la SNBC 3.

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>



# De la SNBC 2 à la SNBC 3

Le Gouvernement travaille **depuis 2021** à l'élaboration de la SNBC 3 conjointement avec les troisièmes éditions de la PPE et du PNACC (« **Stratégie française pour l'énergie et le climat** »).

La préparation de ces stratégies s'inscrit dans le chantier de « **planification écologique** » engagé par le Président de la République, en 2022.

Ce chantier fixe un **cadre de réflexion, d'action et d'engagement, avec une vision systémique des enjeux de la transition écologique.**

Dans le cadre de ce chantier, la France s'est fixée dès 2022, l'objectif d'une réduction brute de ses émissions de GES d'au moins **- 50 % en 2030 par rapport à 1990** (vs -40% en 2030 par rapport à 1990 dans la SNBC 2).

Ces documents devront traduire une **accélération sans précédent de notre action climatique** pour respecter l'ambition climatique rehaussée à l'échelle européenne et adapter nos territoires aux effets déjà à l'œuvre du changement climatique.

Une **concertation publique** a été organisée du 4 novembre 2024 au 16 décembre 2024, sur le projet de SNBC à horizon 2030.



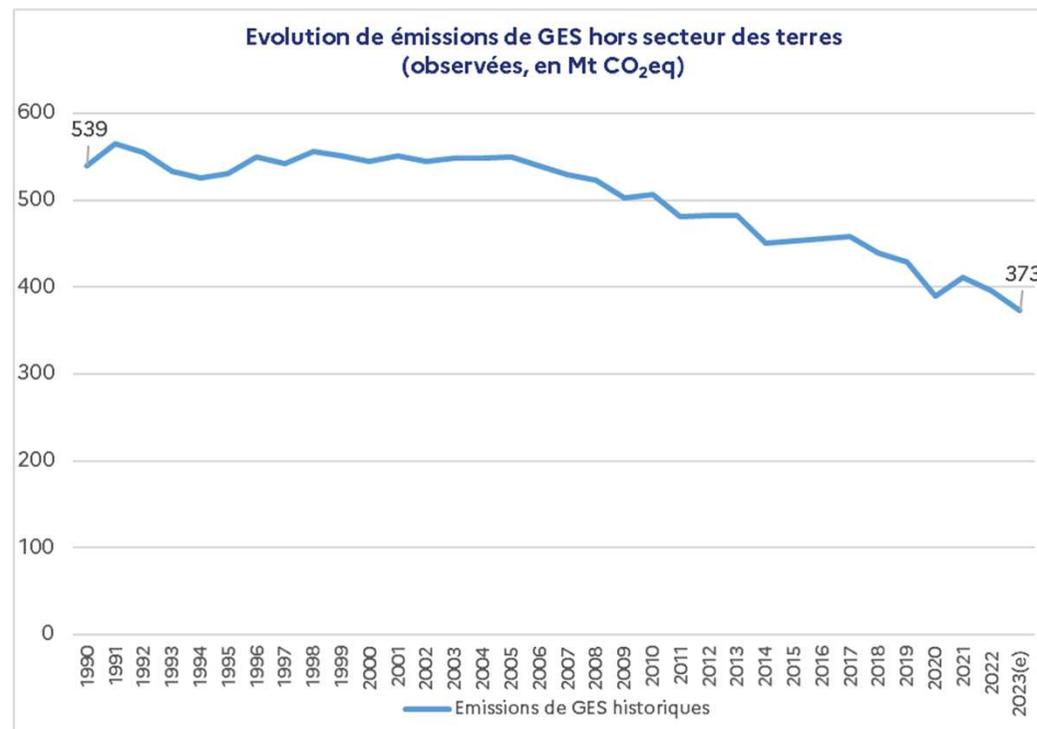
# Retour sur la trajectoire passée

Les **émissions de la France baissent globalement depuis 2015**, avec une accélération de cette baisse au cours des dernières années (-4,2% en 2018, -2,3 % en 2019, -9,2 % en 2020, +5,7% en 2021 (mais qui reflète une baisse de 4,1% par rapport à 2019, année pré-crise sanitaire), -3,9 % en 2022 et -5,8% en 2023).

Suivi des **budgets carbone** - **indicateur clé** du suivi de la mise en œuvre de la SNBC :

- **1<sup>er</sup> budget carbone** (2015-2018 ; SNBC 1) : dépassement de **+61Mt CO<sub>2</sub>eq** cumulées sur la période ;
- **2<sup>e</sup> budget carbone** (2019-2023(e) ; SNBC 2 – bilan provisoire) : moindres émissions estimées à **-100 Mt CO<sub>2</sub>eq cumulées en brut** sur la période. La France ne devrait néanmoins pas atteindre les BC UTCATF et en émissions nettes compte tenu de la baisse importante du niveau du puits forestier.

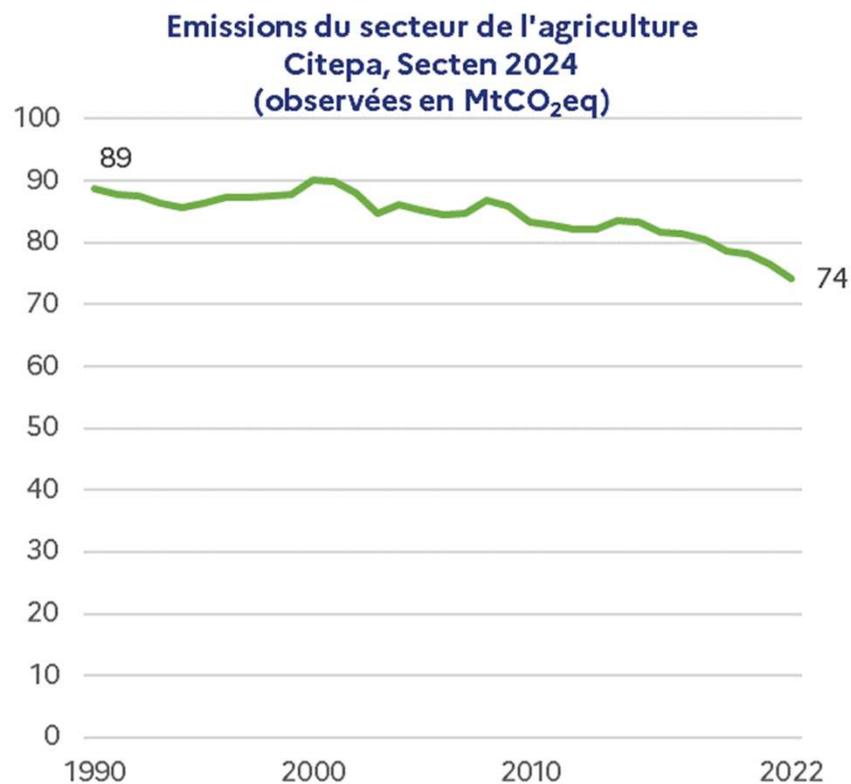
**Entre 1990 et 2023** : baisse des émissions de GES en France de 31%, soit une baisse brute (hors émissions et absorptions associées à l'usage des terres et à la foresterie) **de 167 Mt CO<sub>2</sub>eq**.



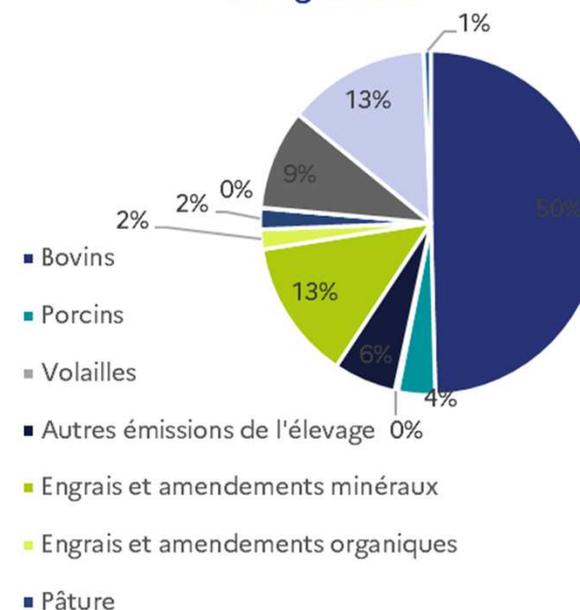
Evolution des émissions de GES (Mt CO<sub>2</sub> eq) hors secteur des terres.  
 (Sources : évolution 1990-2023(e) : inventaire national des émissions de gaz à effet de serre, Citepa, Secten 2024)

# Secteur de l'agriculture : état des lieux

Deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre (GES) en France : ses émissions se sont élevées à 74 Mt CO<sub>2</sub>eq en 2022, soit 19 % des émissions brutes de la France.



Répartition des émissions 2022 du secteur de l'agriculture



**Répartition des émissions du secteur** : 59% des émissions liées à l'élevage, 26% liées aux cultures et 14% liées à la combustion dans les engins, moteurs et chaudières des secteurs.

**Les émissions de l'agriculture sont pour la plupart inhérentes au processus même de production.**

# L’empreinte carbone du système alimentaire : 140 Mt

Soit 22% de l’empreinte totale, et environ le double des émissions territoriales

- **L’empreinte carbone alimentaire de la France** est estimée à 140 Mt  $\text{eqCO}_2$ , soit 2,1 t  $\text{eqCO}_2$  par habitant, et représente 22 % de l’empreinte carbone globale des français
- **46 % de l’empreinte carbone alimentaire sont des émissions importées** (la France importe 20% de son alimentation, multiplication par deux en valeur depuis 2000), avec une augmentation entre 2010 et 2018 (42% vs 46%).
- Les importations représentent 20% pour la viande bovine et 30% à 40% pour le porc et la volaille.

Figure 1.j – Empreinte carbone de l'alimentation des Français par composantes du système alimentaire (hors UTCATF) pour 2017

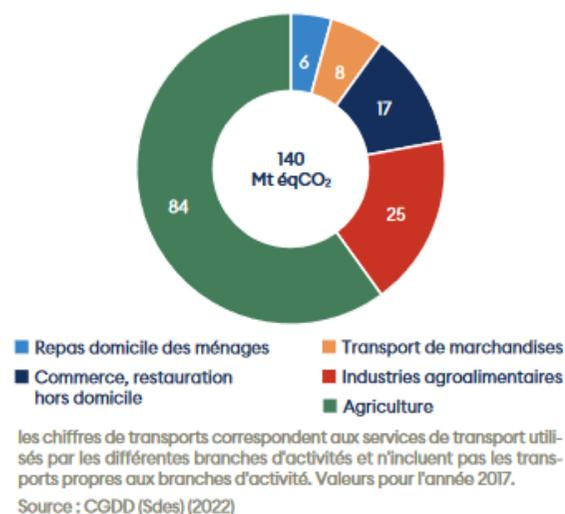
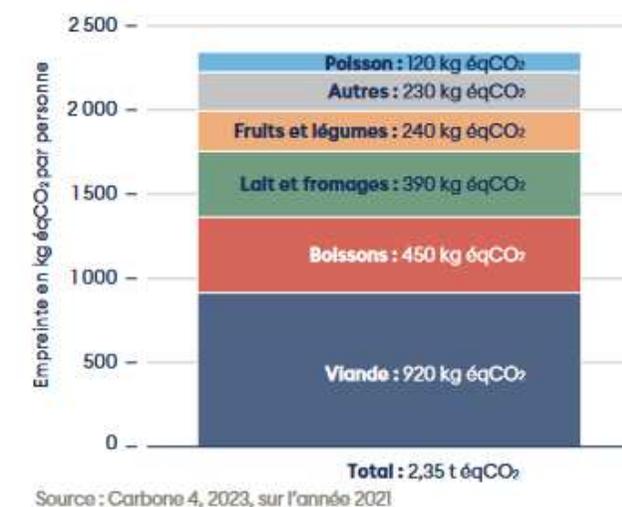
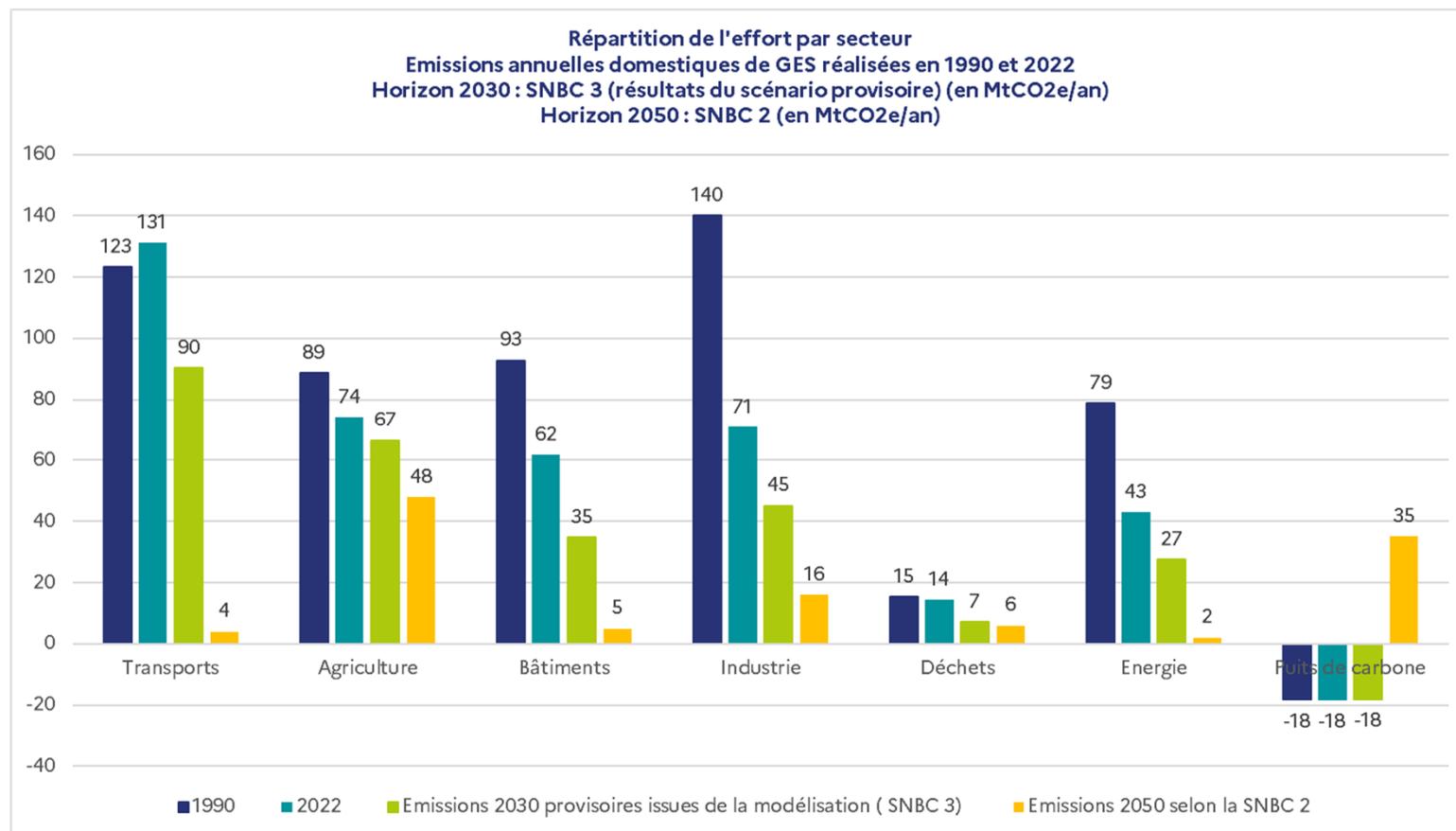


Figure 1.k – Empreinte carbone de l'alimentation des Français par type de produits pour 2021



# Trajectoire de décarbonation de la France

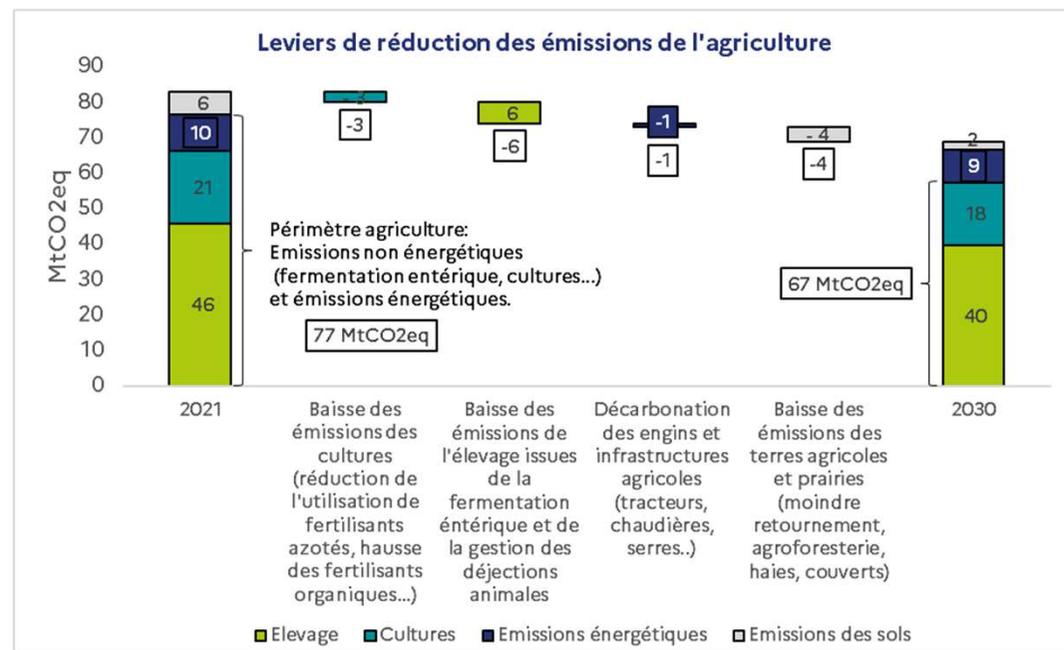
L'atteinte de nos objectifs climatique **impose des efforts de tous et des transformations dans tous les secteurs émetteurs de GES de notre économie.**



Répartition de l'effort de réduction des émissions de GES par secteur (sources : inventaire national des émissions de gaz à effet de serre - Citepa - Secten 2024 ; modélisations de la DGEC)

# Secteur de l'agriculture : leviers d'action

- ❖ **Baisse des émissions de l'élevage issues de la fermentation entérique et de la gestion des déjections animales** : promotion des pratiques agro-écologiques dans les élevages (extensification & recours accru au pâturage et à l'autonomie protéique des exploitations), systèmes de polyculture-élevage, couverture des fosses à lisiers, amélioration de l'épandage.
- ❖ **Baisse des émissions des cultures** : réduction de l'utilisation des engrais azotés, (pratiques d'optimisation, diversification des sources d'azote et allongement des rotations, optimisation de l'utilisation de digestats de méthanisation), développement de systèmes et filières agricoles permettant l'atténuation des émissions de GES (agriculture biologique, filières protéines végétales, surfaces de vergers, ...).
- ❖ **Baisse des émissions des terres et prairies agricoles et stockage de carbone dans le sol** : moindre retournement, allongement des rotations, agroforesterie, haies et agroforesterie intra-parcellaire, etc.
- ❖ **Evolution des régimes alimentaires** : augmentation de la consommation de protéines végétales, de produits bio, locaux, de qualité et de saison, lutte contre le gaspillage alimentaire.
- ❖ **Décarbonation des engins et infrastructures**



Décomposition indicative des effets des différents leviers à l'horizon 2030 sur la base des travaux de modélisation du MTECT pour la SNBC 3

# Alimentation : levier de santé publique et de réduction de l'empreinte carbone

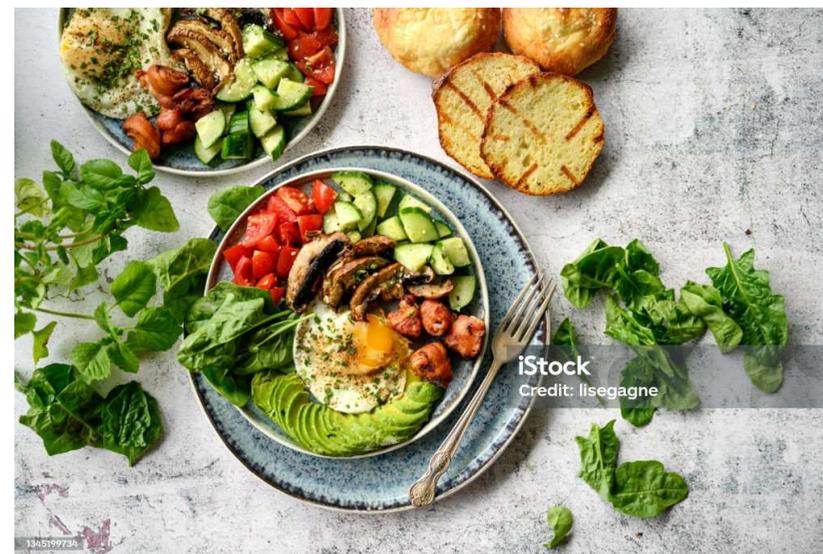
## ❖ Objectif de baisse de consommation de viande hors volaille pour les consommateurs au-dessus des repères nutritionnels

- Evolution progressive vers des régimes alimentaires conformes aux repères nutritionnels du **Programme National Nutrition Santé (PNNS)**

→ Consommation plus importante de fruits et légumes frais, de légumineuses et de céréales complètes

→ Consommation globale moindre de protéines animales au profit d'autres sources de protéines, notamment en réduisant la surconsommation.

La Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) précisera la mise en œuvre de cet objectif : renforcement du cadre législatif, des mesures incitatives structurantes et de la sensibilisation.



# Elevage : leviers de décarbonation

## ❖ Accompagnement des élevages face à la forte baisse tendancielle :

Hypothèses de tailles du cheptel : -12 % en 2030 par rapport à 2020 pour les bovins ; -10 % en 2030 pour les porcins ; stable pour les volailles

-> **Correspond à un ralentissement de la baisse tendancielle, de manière à ne pas accroître les importations de viande**

(sur le cheptel bovin : -1,9% de décapitalisation annuelle moyenne depuis 2016, et rythme envisagé de -0,9% de 2023 à 2030)

- 25% des bovins bénéficient d'ajustements de leurs rations pour limiter la fermentation entérique (-14% pour l'ajout de 3,5% de lipides dans la ration)

## ❖ Fort développement des élevages bovins pâturant sur des prairies (autonomie protéique, stockage du carbone dans le sol) :

- Objectif de passer la part des bovins lait en système de pâturage dominant d'environ 28% en 2020 à 45% en 2030 et 64% en 2050.

- Augmentation de production de protéagineux et légumineuses fourragères, afin de réduire de 50 % les importations de soja en 2030

## ❖ Gestion et valorisation des effluents animaux (couverture de fosse à lisiers, amélioration de l'épandage, méthanisation)



**Merci de votre écoute.  
Avez-vous des questions ?**